



CONTRAT DE GARDE D'ANIMAUX LES ANIMAUX DE MYMY



11 rue des Châtaigniers 76430 La Remuée

Tél : 06.23.71.67.90

Mail : lesanimauxdemymy@gmail.com

N° SIRET : 890 820 236 00010

COORDONNÉES DES DEUX PARTIES

➤ Propriétaire des animaux

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville/Code postal :

Téléphone :

Email :@.....

➤ Personne en charge de la garde

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville/Code postal :

Téléphone :

Email :@.....

La personne en charge de la garde des animaux s'engage à :

- ✓ S'occuper correctement des animaux confiés en s'aidant si besoin est, de des habitudes de vie, et des caractères des animaux.
- ✓ Contacter le propriétaire en cas de soucis.
- ✓ Restituer les animaux et le trousseau de clef confié.

Le propriétaire des animaux s'engage à :

- ✓ Payer les possibles frais de vétérinaire soit : (à cocher)
 - en laissant un chèque signé
 - en les remboursant au pet-sitter sur présentation de la facture

COORDONNÉES DU VÉTÉRINAIRE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville/Code postal :

Téléphone :

PERSONNE À CONTACTER EN CAS DE PROBLÈME

Nom :
Prénom :
Adresse :
Ville/Code postal :
Téléphone :

DISPOSITIF LORS DES VISITES À DOMICILE

Nombre de clefs confiées :
Nombre de badges confiés :
Code de porte d'entrée :
Étage :

Les ami/maux de Mymy décline toutes responsabilités pour les dégâts éventuels occasionnés par le(s) animal (aux) lors de leur garde.

L'ANIMAL SERA VISITÉ

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> Au domicile du propriétaire |
| <input type="checkbox"/> Autre lieu (indiquez l'adresse) |

PÉRIODES DE VISITES/PROMENADES

✓ CHIEN(S)

La promenade/visite se déroulera le :

...../...../..... /...../..... /...../..... /...../..... /...../.....
...../...../..... /...../..... /...../..... /...../..... /...../.....
...../...../..... /...../..... /...../..... /...../..... /...../.....

Pour : chien(s)

✓ CHAT(S) / NAC(S)

La visite se déroulera le :

...../...../..... /...../..... /...../..... /...../..... /...../.....
...../...../..... /...../..... /...../..... /...../..... /...../.....
...../...../..... /...../..... /...../..... /...../..... /...../.....

Pour : chats(s) ou NAC(S)

✓ NAC(S)

La garde se déroulera le :

...../...../..... /...../..... /...../..... /...../..... /...../.....
...../...../..... /...../..... /...../..... /...../..... /...../.....
...../...../..... /...../..... /...../..... /...../..... /...../.....

Pour : NAC(S)

ANIMAL À VISITER

Nom de l'animal :

- Chien
- Chat
- NAC (préciser quel nac) :

Mâle/Femelle :

Race :

Poids/taille :

Âge :

Castré ou stérilisé : oui / non

N° de Tatouage ou de Puce électronique :

• **Pour un chat**

Type d'alimentation :

Nombre de repas par jour , à quelle heure :

Sort-il ? Si oui, quand ?

Litière(s) nettoyée(s) : tous les jours / tous les jours / 1 fois par semaine

• **Pour un chien**

Type d'alimentation :

Nombre de repas par jour , à quelle heure :

Apprécie-t-il la compagnie des enfants ? oui / non

Est-il malade en voiture ? oui / non

Aboie-t-il en votre absence ? oui / non

Tire-t-il sur la laisse ? oui / non

Comment réagit-il avec d'autres animaux ?

Nombre de sorties minimum par jour :

• **Pour un NAC**

Type d'alimentation :

Nombre de repas par jour , à quelle heure :

Sort-il ? Si oui, quand ? :

Cages nettoyées : tous les jours / tous les jours / 1 fois par semaine

• **Renseignements complémentaires sur l'animal**

Traitement anti-puces/tiques à jour : oui / non

Vermifuge à jour : oui / non

Date de ses derniers vaccins : le/...../..... (joindre une photocopie du carnet de santé)

A-t-il un problème de santé ? oui / non

➔ Si oui, lequel :

Suis-t-il un traitement ? oui / non

➔ Si oui, lequel :

À quelle fréquence faut-il lui donner ce traitement : x/jour : Matin / Midi / Soir

• **Caractère et comportement**

Votre animal a-t-il l'habitude de rester seul dans la journée : Oui / non

Fait-il des bêtises : oui / non

➔ Si oui, précisez lesquelles :

Conditions générales

Le contrat de garde est régi par les articles 1915 et suivants du code civil.
Il s'agit d'un acte par lequel on reçoit la chose d'autrui, à la charge de la garder et de la restituer.

Responsabilités (article 1385 du code civil)

Si des incidents surviennent durant la garde d'un animal, c'est la personne en charge de la garde, au moment des faits qui est responsable de ces incidents. Cette responsabilité subsiste, même si l'animal s'échappe ou s'égare. L'assurance « responsabilité civile », incluse dans la plupart des contrats multirisques habitation, couvre les dommages que l'animal peut causer à des tiers, dans le cadre d'une prestation gratuite. ***Cette garantie n'est plus acquise, lorsque la prestation est effectuée moyennant rémunération.*** Il est donc important, dans ce cas, de demander une extension de garantie à son assureur ou de souscrire une assurance spécifique.

Obligations de la personne en charge de la visite/promenade

1. Restituer l'animal et tous ses accessoires à son propriétaire à la fin de la garde.
2. S'occuper correctement de l'animal confié, le nourrir, le tenir propre, lui prodiguer les soins nécessaires et le conduire chez un vétérinaire si besoin.
3. Tenir informé le propriétaire en cas de soucis.
4. Par mesure de sécurité les promenades se feront exclusivement en laisse.

Obligations du propriétaire de l'animal

1. Rémunération

- Si le contrat prévoit une rémunération, le propriétaire devra payer la somme convenue.
- Si le propriétaire ne paie pas la rémunération prévue, celui en charge de la garde pourra conserver l'animal tant que la rémunération n'aura pas été perçue. (Article 1948)

2. Non respect des dates

Le propriétaire s'engage à récupérer l'animal à la date prévue au présent contrat.
Si ce n'est pas le cas, le propriétaire de l'animal sera tenu de verser une indemnité égale au tarif de garde prévu au présent contrat. Un animal non repris à la date prévue au contrat sera considéré comme abandonné et pourra entraîner des poursuites pour abandon.

3. Frais vétérinaire

La personne en charge de la garde est habilitée à engager les frais de vétérinaires qu'elle estimera nécessaire pour la bonne santé et la sauvegarde de l'animal.
Le propriétaire de l'animal s'engage à lui rembourser la totalité des frais engagés.

4. Réservations

Le client a le droit d'annuler le présent contrat même après signature de celui-ci mais cependant, sauf cas de force majeure, pour toute annulation de votre part après la signature du contrat, l'acompte reste dû à titre de dédommagement.

Cas particulier des chiens « dangereux »

La détention de chiens dressés à l'attaque ou de certaines races réputées dangereuses nécessite une autorisation spéciale ou un certificat de capacité. La personne chargée de la garde doit, elle aussi, avoir cette autorisation.

Observations éventuelles

.....
.....
.....
.....

Fait à : Le :

« Lu et approuvé »
Signature du propriétaire de l'animal

« Lu et approuvé »
Signature de la personne en charge de la visite

Solde à régler :

- La moitié de la somme au début de la visite et la seconde à la fin
- Au début de la visite

Reçu solde de tout compte

Reçu pour solde de tout compte, la somme de : € par :

- virement
- chèque bancaire (à l'ordre de : Couturier Myléna)
- espèces

Commentaires éventuels :

.....
.....
.....

Fait à : Le :

« Lu et approuvé »

Signature du propriétaire de l'animal

« Lu et approuvé »

Signature de la personne en charge de la garde

